

BLOCS-PORTES D.A.S.

BLOC-PORTE 1 VANTAIL VA ET VIENT CF 1/2 H - A FERMETURE AUTOMATIQUE

Code: 1V/DA – CF30

FEU : CF et PF 1/2h (1) (PV CSTB n° RS 98-134/A)

DAS : PV n° RS 98-194



DESCRIPTIF DE BASE:

- HUISSERIE BOIS EXOTIQUE (1) ou METALLIQUE ou PROFEU® de section supérieure ou égale à 98 (voir **dimensions** chapitre Adaptations)
- VANTAIL: LARGEUR: 830 à 1030
HAUTEUR: 2040 à 2240
EPAISSEUR: Fibre brute ou prépeinte: 40
Placage bois : 41
Stratifié 9/10°: 42
- CADRE BE 45 x 33,3 – Montants embrevés
- AME PLEINE 350 kg/m³
- FERRAGE: 3 charnières à ressort double action LIOB DA n°36 par vantail protégées par deux plaques de joint thermogonflant INTERDENS 36 de 144 x 25 x 2 mm
- BATTEMENT HUISSERIE / VANTAIL: 2 joints anti-pince doigts APD MD
- ETANCHEITE AU FEU: Joints thermogonflants
 - Au battement: Palusol de 30 x 4 (ou Tenmat 30 x 3)
 - En traverse haute et basse: Palusol de 30 x 3 – Côté charnières: Palusol de 30 x 3
 - Huisserie bois uniquement: Dans la traverse haute au niveau du battement: Interdens 36 de 72 x 25 x 2 mm
- AUCUN POINT DE CONDAMNATION
- SENS DU FEU: Indifférent
- ANGLE MAXIMUM DE LA POSITION D'ATTENTE: 180° (nous consulter pour huisseries de section > 98)
- EQUIPEMENT:
 - Déclencheur électromagnétique MECALECTRO
 - Dispositif anti-réarmement
- MODÈS DE COMMANDE:
 - Télécommandé, par rupture ou émission sous 24 ou 48 V
 - Autocommandé, par rupture et sous 24 V uniquement
 - Télécommandé et autocommandé, par rupture sous 24 ou 48 V
- OPTIONS:
 - Contacts de position de sécurité
 - Contacts de position d'attente intégrés aux déclencheurs, Rupture uniquement, avec boîtier anti-réarmement spécial

Type de commande	Puissance consommée
24V - R	0.6 W
48V - R	0.8 W
24V - E	2.9 W
48V - E	2.9 W

VARIANTES ADMISES:

- Adaptation sur huisserie bois montée à sec (voir chapitre Adaptations)
- Revêtement stratifié ou placage bois (*) V-5
- Fibres de parement matricées et prépeintes (largeur 930 seulement)
- Oculus PF 1/2 h (verre DRAVEL) ou CF 1/4 h - PF 1/2 h (verre PYROBELITE 11) ou CF et PF 1/2 h (verre PYROBEL 12) de forme :
 - circulaire : Ø de clair 400 maxi
 - rectangulaire : clair H 1200 x L 400 maxi
 - polyforme : surface 0,12 m² maxi
 - demi-lune : Ø de clair 800 maxi (sauf DRAVEL)
- Découpe à 150 mm mini des bords du vantail
- Installation de deux regards vitrés sous conditions :
Distance mini entre deux découpes : 150 mm
Découpe à 150 mm mini des bords du vantail et 500 mm mini du bas du vantail.
- Imposte sous réserve de:
 - Mise en œuvre sur huisserie bois ou métallique (PROFEU® exclue)
 - Hauteur de porte ≤ 2240
 - Hauteur de passage libre totale ≤ 3100 mm
 - Hauteur maxi imposte : 1030 mm

Nota : Le vitrage PYROBELITE 11 possède un verre feuilleté avec film PVB. Il est classé dans la catégorie des vitrages de sécurité et conforme aux recommandations techniques du ministère de l'Education nationale.

AR.CO 44 § 2 du règlement de sécurité contre l'incendie des E.R.P.: Les portes en va et vient doivent comporter une partie vitrée à hauteur de vue.

(*) Modifications admises et entérinées par le CECMI en date du 18 avril 1986.

(1) Huisserie bois: Degré CF 1/4 h et PF 1/2 h avec huisserie bois de section 68 x 58 mm.